

Document de position

Octobre 2025

L'économie suisse a besoin de la démocratie directe, pas d'accords-cadres avec l'UE

La Suisse compte parmi les pays les plus compétitifs. Elle le doit à la démocratie directe, au fédéralisme et à l'ordre économique libéral, pas aux accords bilatéraux. L'économie suisse n'a pas besoin d'accords-cadres afin de pouvoir exporter dans l'UE. Au contraire, ces derniers signeraient la fin de son modèle de réussite.



La prise de position peut être téléchargée ici:
autonomiesuisse.ch/fr/document-de-position

Sommaire

Examen des faits

Page 4

10 affirmations sur le banc d'essai

Démantèlement de la démocratie

Page 6

Impact sur le processus législatif

12 thèses contre les accords-cadres avec l'UE

Page 10

1. L'autonomie, gage de succès.
2. L'économie n'a pas besoin d'accords-cadres.
3. Les talents viendront si la Suisse reste attractive.
4. Une alimentation électrique autonome est synonyme de pouvoir de négociation.
5. L'excellence a son prix: pas de places à prix cassés pour les étudiants de l'UE.
6. La sécurité juridique découle de la démocratie directe, pas de la jurisprudence de l'UE.
7. Le corset de l'UE ne protège pas des petites piques.
8. Un consentement monnayé nuit au marché du travail.
9. Investir dans l'innovation plutôt que dans la cohésion de l'UE.
10. Les accords à double discours ne valent rien.
11. Les études du Conseil fédéral coûtent cher, mais ne valent pas grand-chose.
12. Le marché intérieur de l'UE est un mythe – avec comparatif des chiffres Suisse-UE.

Documents de référence

Page 19

Tribunal arbitral

Libre circulation des personnes et directive sur la citoyenneté

L'accord sur l'électricité attise encore la problématique énergétique

MRA: des accords dont on peut se passer

Sécurité alimentaire: des inspecteurs de l'UE dans les poulaillers suisses?

6 appels à l'action au pouvoir politique

Page 33

1. Rejeter les accords-cadres ou exiger de réunir la majorité des cantons.
2. Plus de perte de pouvoir au profit de l'administration.
3. Quand la rupture de contrat est la règle.
4. Une compensation pour la suppression de droits populaires.
5. Rester ouverts au monde, réduire les dépendances.
6. La transparence plutôt que la propagande des autorités.

Annexe

Document de consultation complété – version allemand

Page 37

Contact

Page 45

Faits concrets

Que valent les arguments des partisans?

Mot clé	Contrôle	Conclusion
1. Accès au marché européen	Il est dit que, sans accord avec l'UE, la Suisse perdrait son accès au marché européen. En vérité, l'accès au marché est garanti par l'accord de libre-échange et la réglementation internationale.	Beaucoup de bruit pour rien.
2. Sécurité juridique	Il est dit que l'accord avec l'UE garantit la sécurité juridique. Dans les faits, l'accord déclenche le plus important déluge de lois de l'histoire suisse, ce qui, à l'égard des citoyennes et des citoyens, augmente fortement la charge administrative liée à la clarification des questions juridiques.	L'accord est source de complexité et, par conséquent, d'insécurité juridique.
3. Recherche	Il est dit que l'accord garantit à la Suisse la participation à la recherche de pointe internationale. En réalité, l'UE est à la traîne. L'EPF est l'unique haute école à se hisser en tête de peloton. ¹	La recherche dans l'UE a tendance à s'affaiblir.
4. Isolement	Il est dit que la Suisse s'isolerait en cas de rejet. Dans les faits, les traités limitent sensiblement notre capacité à conclure des accords commerciaux avec le reste du monde. En effet, les seules marchandises que nous pouvons importer doivent être conformes aux prescriptions de l'UE.	Dire oui au marché intérieur européen, c'est dire non au monde.
5. Protection contre l'arbitraire	Il est dit que l'accord protège la Suisse des futures piques à son égard. En réalité, la Suisse serait livrée à la bureaucratie de Bruxelles. Le tribunal arbitral prévu est tributaire de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, à laquelle la Suisse ne fournit aucun juge.	Le traité avec l'UE remplace l'arbitraire informel par l'impuissance formalisée.
6. Accès au marché européen de l'énergie	Il est dit que l'accord garantit l'approvisionnement énergétique. Dans les faits, l'UE accuse elle-même une pénurie d'approvisionnement et les règles en matière d'aides d'État interdiraient	Nous devons veiller à assurer nous-mêmes des réserves d'électricité suffisantes en

¹ https://www.topuniversities.com/world-university-rankings?tab=indicators&sort_by=rank&order_by=asc

Mot clé	Contrôle	Conclusion
	aux cantons et aux communes de financer des centrales électriques à l'avenir. L'approvisionnement énergétique en serait alors d'autant plus menacé.	hiver. Les importations d'électricité sont souvent produites à base de charbon, de pétrole ou de gaz.
7. Renforcement des relations	Il est dit que l'accord renforcerait nos relations avec l'UE. À noter toutefois qu'une relation «bilatérale» partenariale repose sur la reconnaissance mutuelle et non sur la subordination.	Un partenariat respectueux plutôt qu'une dépendance unilatérale.
8. Prospérité	Des études mandatées par le Conseil fédéral et economiesuisse mettent en garde contre une perte de prospérité, tout comme elles l'avaient fait avant la votation sur l'EEE. Argumentation: une immigration réduite va de pair avec une économie plus restreinte. Les inconvénients de l'immigration sont passés sous couvert. L'influence sur la prospérité par habitant est marginale, seulement 1,65% d'ici 2045 selon le Conseil fédéral. ²	Stop à l'alarmisme: ce qui importe est la prospérité par habitant.
9. «Accords bilatéraux»	Le paquet contractuel est souvent qualifié d'«accords bilatéraux III». L'UE elle-même nomme ce paquet «accord de participation», car il ne s'agit pas d'un accord entre partenaires sur un pied d'égalité. Avec ce traité, la Suisse est incorporée dans le marché intérieur européen. La souveraineté de la Suisse est rognée.	Quiconque qualifie ce paquet contractuel d'«accords bilatéraux III» n'en a pas compris le fond.
10. Démocratie	Il est dit que la démocratie directe serait intouchable. En réalité, l'implication des citoyennes et des citoyens est atténuée et le travail parlementaire est délocalisé à Bruxelles. Dans la mesure où des référendums demeurent possibles, ³ le droit européen s'applique provisoirement jusqu'à la votation et, en cas de rejet, la Suisse doit accepter des contre-mesures (sanctions).	Nos droits démocratiques ne sont pas négociables.

² <https://www.europa.eda.admin.ch/dam/de/sd-web/9RxaeLfX0t69/Ecoplan-Volkswirtschaftliche-Auswirkungen-eines-Wegfalls-der-Bilateralen-I.pdf>

³ Le Conseil fédéral ne s'exprime pas sur les futures modalités de lancement des référendums dans le cadre de la méthode d'intégration. D'aucuns doutent même de la faisabilité de la démarche. <https://www.nzz.ch/schweiz/auch-der-bundesrat-ueberblickt-nicht-mehr-was-seine-leute-da-verhandelt-haben-sagt-magdalena-martullo-blocher-ld.1903577>

Démantèlement de la démocratie

Impact sur le processus législatif

Les présents accords-cadres avec l'UE ne constituent pas des traités «bilatéraux». Il s'agit davantage d'une réédition de «l'accord-cadre institutionnel» de 2019. La Suisse s'engage à reprendre le droit européen et délègue ainsi à l'UE des fonctions clés du pouvoir législatif. Les droits de regard démocratiques restent sur le carreau. Cela affecte non seulement l'éventuelle votation à l'issue du processus, mais également toutes les phases de l'élaboration législative.

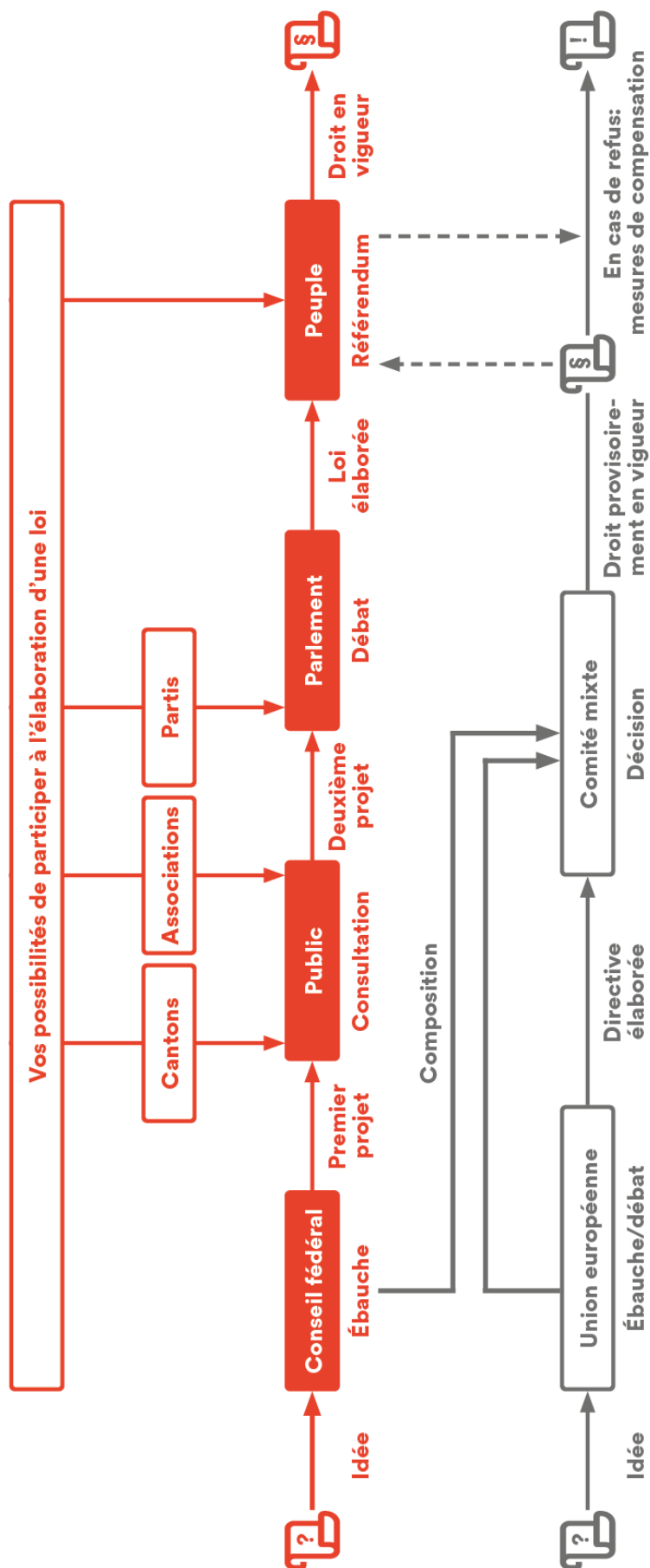
«Avec la méthode d'intégration, ces actes légaux deviennent partie intégrante de l'ordre juridique suisse du seul fait de leur intégration dans l'accord.»

Le Conseil fédéral⁴

Aperçu

En concluant le paquet contractuel, la Suisse s'engage à reprendre le droit européen. Les directives et règlements de l'UE s'appliquent directement en Suisse dès qu'un comité formé de fonctionnaires de l'UE et de représentants de l'administration fédérale constate qu'ils font partie de l'accord. L'élaboration d'une loi suisse est superflue. C'est ce que l'on qualifie de «méthode d'intégration». Il n'y a ni consultation publique ni débat parlementaire au Conseil national ou au Conseil des États. Un référendum devrait rester possible, mais la directive européenne ou le règlement UE peut déjà être appliqué/e provisoirement jusqu'au vote et, en cas de rejet, l'UE peut imposer des «mesures compensatoires» à l'encontre de la Suisse. Ce mécanisme supprime entièrement deux des trois possibilités de participation démocratique et restreint la troisième. Dans ce qui suit, cette situation est représentée graphiquement et les différentes phases sont expliquées plus en détail.

⁴ Paquet «Stabilisation et développement des relations entre la Suisse-UE» – rapport explicatif sur l'ouverture de la procédure de consultation, Conseil fédéral, 13.6.2025, backend.europa.eda.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-euro-paedach-files/files/2025/06/13/5109bb29-c0e4-45bf-ba19-8eda506ef7b8.pdf



Idée initiale

En Suisse, l'impulsion à l'origine d'une nouvelle loi peut avoir différentes sources. Souvent, le Conseil fédéral élabore une loi à la demande du parlement. Le Conseil fédéral peut lui aussi prendre l'initiative. Parfois, tout commence par une recommandation d'une organisation internationale ou l'aspiration à répondre à des standards internationaux.⁵ Sous l'accord, l'impulsion pour un nouveau droit dans les secteurs concernés proviendrait généralement de la Commission européenne.

Consultation publique

Aujourd'hui, en Suisse, les nouvelles lois font l'objet d'une consultation formelle au cours de laquelle les cantons, les partis politiques, les associations et tous les citoyens qui souhaitent s'exprimer sont entendus. La loi sur la consultation contraint le Conseil fédéral à répondre aux préoccupations exprimées dans un rapport de consultation.⁶ L'Union européenne ne dispose pas d'une telle loi. À la place, elle organise uniquement des consultations informelles à la discrétion de la Commission européenne. Au fur et à mesure que la Suisse adopte le droit européen, le moyen de participation éprouvé que constitue la consultation est supprimé.

En lieu et place de consultations formelles, l'UE met en œuvre des consultations non publiques d'experts. Selon l'accord-cadre, la Suisse doit également être impliquée. Par rapport au statu quo, cela signifie un sensible affaiblissement de la participation des citoyennes et des citoyens, puisque la méthode de l'UE ne donne la parole qu'à des fonctionnaires sélectionnés. Cela constituerait un basculement de la démocratie directe vers la technocratie – ce qui serait contraire à l'ADN suisse. Contrairement à l'UE, la Suisse est structurée de bas en haut. Pour tous les accords sur le marché intérieur, la Suisse aurait encore moins de possibilités d'intervenir («decision shaping») que pour Schengen.

Débat parlementaire

La séparation des pouvoirs est un élément essentiel de la démocratie. Dans la pratique, le pouvoir exécutif rédige certes souvent les nouveaux textes de loi, mais ceux-ci sont ensuite débattus au Conseil national et au Conseil des États et souvent corrigés. Ces débats disparaissent totalement avec la méthode d'intégration, c'est-à-dire qu'ils ont lieu au Parlement européen, où la Suisse n'a pas de représentants. Corollaire: la composition de notre Parlement n'a plus guère

⁵ Participation du Parlement dans le domaine du droit souple, Anna Petrig et Mareike Sinz, 29.11.2021, www.parlament.ch/centers/documents/de/petrig-sinz_rechtsgutachtensoft-law-version-publikation.pdf

⁶ Loi fédérale sur la procédure de consultation, 172.061, 4.12.2023, fedlex.admin.ch/eli/cc/2005/542/de

d'importance, car il ne peut plus se prononcer sur le droit en vigueur en Suisse. Cela revient à supprimer un deuxième instrument important de participation: les Suissesses et les Suisses ne peuvent plus élire le parlement qui débat et adopte les lois qui les concernent.

Votation populaire

La démocratie directe est une particularité bien connue de la Suisse. Une votation sur une nouvelle loi a lieu lorsque quelqu'un lance un référendum et parvient à recueillir 50 000 signataires. Selon une déclaration du Conseil fédéral, la possibilité de lancer un référendum devrait être maintenue. Du point de vue de l'UE, les référendums semblent toutefois être des exercices obligatoires fastidieux. Cela se traduit par le fait que la Suisse s'engage dans le cadre de l'accord à appliquer provisoirement le droit européen avant même la tenue du référendum.⁷ Et si le peuple décide «mal», l'UE peut imposer des mesures compensatoires.

Conclusion

Une démocratie se distingue par le fait que le pouvoir émane du peuple. Le peuple crée les lois lui-même ou délègue la tâche à un parlement élu. En démocratie, on élit également un gouvernement chargé d'administrer le pays dans l'intérêt du peuple. La raison d'être de l'État est de servir la société. Cela est en contradiction avec les formes d'État autoritaires, où le gouvernement domine et les citoyennes et citoyens doivent servir les intérêts de l'État. La position de la Suisse sur cet arc de tension se mesure à l'importance de l'influence réelle de la population sur la législation et son application. Avec le paquet contractuel négocié, nous nous éloignons sensiblement de la démocratie.

⁷ Dans son rapport explicatif, le Conseil fédéral s'attend à ce qu'une application provisoire ne doive avoir lieu que «très rarement».

Or, le traité dit que le droit européen doit être appliqué provisoirement dans la mesure où cela n'est pas impossible. Nous partons donc du principe que l'application provisoire devrait constituer la règle plutôt que l'exception. [fedlex.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/oc/2005/184/de/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-oc-2005-184-de-pdf-a.pdf](https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2005/184/de/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-oc-2005-184-de-pdf-a.pdf)

12 thèses contre les accords-cadres avec l'UE

1. La Suisse est plus performante que le niveau moyen européen, et ce, parce qu'elle est différente. Ses atouts sont la démocratie directe et le fédéralisme.

L'électorat suisse peut participer à des votations et à des référendums et lancer des initiatives populaires. Cela limite l'influence de la politique et de l'administration. De ce fait, la quote-part d'impôt et la charge bureaucratique sont nettement plus faibles en Suisse que dans l'UE. Les classements internationaux le confirment: la Suisse est le pays le plus innovant au monde. En concluant des accords-cadres, la Suisse s'engage à reprendre le droit européen. Cela la nivellerait vers le bas au niveau moyen européen. En cas de litige, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) aurait le dernier mot, ce qui équivaldrait de facto à la fin de la démocratie directe pour de nombreux enjeux majeurs de l'économie et de la société.

2. L'économie n'a pas besoin d'accords-cadres. Elle a besoin de bonnes conditions cadres.

L'économie n'a pas besoin des accords-cadres. Ces derniers n'ont que des inconvénients et pas le moindre avantage. Grâce à l'accord de libre-échange, il n'existe pas de droits de douane même sans accord-cadre. Les craintes liées aux entraves au commerce non tarifaires sont, quant à elles, sans objet. En effet, la reconnaissance mutuelle des homologations (dans le MRA) est devenue globalement non pertinente dans la pratique.

Aujourd'hui, la plupart des entreprises suisses font reconnaître les appareils concernés directement dans un pays de l'UE, à un prix plus bas. La «Medical Device Regulation» (MDR) accroît les obstacles pour les entreprises européennes tout comme pour les entreprises suisses. Elle freine l'innovation et entraîne des coûts supplémentaires, comme de nombreuses autres dérives bureaucratiques en provenance de Bruxelles.

Les conditions cadres libérales de notre économie s'éroderaient sous le coup de la reprise obligatoire du droit européen. Cette reprise interviendrait à la fois selon la méthode d'équivalence (la Suisse crée un droit équivalent) et selon la méthode d'intégration (le droit européen s'applique directement en Suisse).

Dans le cadre de la méthode d'intégration, il est même prévu que des contrôleurs de Bruxelles se rendent en Suisse, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les fromageries et les fermes, par exemple, pourraient accueillir des fonctionnaires européens à l'avenir. Ce contrôle bureaucratique est également prévu dans le domaine de la libre circulation des personnes.

La bureaucratie européenne s'est considérablement développée ces dernières années, et la tendance reste à la hausse. Notre pays perdrait ses positions de leader en matière de compétitivité et d'innovation, et donc en prospérité.

3. Si la Suisse reste fidèle à elle-même, elle continuera à attirer les meilleurs talents.

L'économie suisse n'est pas tributaire de la libre circulation des personnes avec l'UE. L'artisanat, l'industrie et le secteur de la santé et du social peuvent continuer à embaucher facilement des travailleurs originaires de l'UE même sans contrat-cadre. C'est en effet la Suisse, et non l'UE, qui décide de l'admission des étrangers sur son marché du travail. Tant que la place économique suisse restera attractive, il devrait toujours y avoir des professionnels souhaitant y travailler.

La Berne fédérale présente souvent la libre circulation des personnes comme un pilier important de la place économique. Depuis son entrée en vigueur, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'est toutefois aggravée et le taux de chômage suisse, traditionnellement bas, se rapproche du niveau européen selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT).

La Suisse a déjà perdu depuis des années sa souveraineté en matière d'immigration en provenance de l'UE. Cela entraîne une forte densité de population et un nombre désormais flagrant de «travailleurs pauvres» dans les secteurs à bas salaires en Suisse.

Plus de gens consomment plus et ont besoin de plus de services. Selon une étude de l'Institut de politique économique suisse (IWP) de l'Université de Lucerne, 40% des personnes ne s'établissent toutefois pas en Suisse à cause du marché du travail, mais pour des raisons familiales. Conséquences: trains bondés, routes encombrées, pénurie de logements, hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie. Par contraste, le PIB suisse par habitant n'a augmenté que de 23% depuis 2000 hors inflation. La Suisse se situe ainsi dans la moyenne européenne, qui n'a cependant pas connu d'immigration comparable.

A contrario, la clause de sauvegarde prévue dans les accords-cadres serait dénuée de toute efficacité: elle ne pourrait être saisie qu'en cas de «graves problèmes économiques causés par l'accord sur la libre circulation des personnes». Ce ne serait le cas qu'en cas de récession grave. Or, l'immigration élevée est une conséquence de la très grande solidité de l'économie suisse. La clause de sauvegarde confine donc elle-même à l'absurde. Qui plus est, elle ne peut être invoquée de manière unilatérale, et l'UE peut toujours prendre des mesures compensatoires même si la clause est invoquée à juste titre.

Les accords-cadres prévoient d'élargir considérablement le cercle des personnes concernées par le regroupement familial et suppriment l'obligation de fournir la preuve de l'existence d'un logement approprié. Tout citoyen de l'UE peut immigrer en Suisse moyennant un contrat de travail, faire venir toute sa famille, y compris ses parents, ses beaux-parents et les grands-parents des deux côtés, travailler ici pendant trois ans et demi, puis vivre des allocations de chômage et de l'aide sociale. La Suisse n'a pas obtenu d'exception en matière de regroupement familial. La CJUE statue systématiquement en faveur d'une extension des droits dans l'UE, qui est alors automatiquement intégrée dans l'ordre juridique suisse.

Son interprétation n'est pas compatible avec la conception qu'en a la population active suisse: quiconque touche une aide sociale complémentaire dès le premier jour ou travaille seulement douze heures par semaine est considéré par la CJUE comme «salarié».

Les accords-cadres élargiraient donc d'une part le regroupement familial et créeraient d'autre part davantage de possibilités de bénéficier de l'aide sociale. Pour limiter les abus, la Suisse serait contrainte de continuer à augmenter ses effectifs de fonctionnaires.

En matière d'accord sur la libre circulation, Berne pronostiquait autrefois une «immigration de 10 000 personnes par an au grand maximum». Cependant, depuis la libre circulation complète des personnes (2007), la Suisse doit absorber une immigration nette de 48 000 personnes par an pour le seul espace européen. La tendance est croissante: actuellement, l'immigration nette en provenance de l'UE dépasse 70 000 personnes. L'on peut donc s'attendre à ce que leur nombre passe à 100 000 personnes ou plus par an et à ce que cette immigration ait des répercussions sur nos systèmes sociaux. Les pronostics erronés de la Confédération quant au volume de l'immigration ont provoqué une perte de confiance au sein de la population.

La Suisse n'a aujourd'hui aucune possibilité de freiner l'immigration de manière autonome. La reprise de la directive sur la citoyenneté ne ferait qu'aggraver la situation. Ses partisans se veulent rassurants en affirmant que, dans le pire des

cas, une résiliation du traité serait possible. Ce n'est pas sérieux. En effet, les traités une fois signés, il n'y a plus de retour en arrière possible. Ils ne comportent pas de clause de résiliation à l'exception de l'accord sur la libre circulation des personnes.

4. Une alimentation électrique autonome et fiable donne à l'économie une certaine sécurité et lui permet de négocier avec l'UE.

L'accord sur l'électricité conclu avec l'UE n'apporte à la Suisse ni sécurité d'approvisionnement, ni prix plus avantageux. En été, la Suisse produit déjà trop d'électricité. En cas d'hiver rigoureux, l'UE ne serait pas en mesure de nous fournir de l'électricité. Elle est suffisamment occupée par des difficultés telles que le «black-out» allemand. Il serait en outre hypocrite de «condamner» l'énergie nucléaire sur le territoire national tout en l'important depuis l'UE. De la même manière, cela n'a aucun sens de revendiquer une électricité propre en Suisse tout en achetant à l'UE de l'énergie produite à partir de charbon, de pétrole ou de gaz.

Le marché «libéralisé» de l'électricité dans l'UE n'en est pas un. Il s'agit d'une construction bureaucratique souhaitée au niveau politique et présentant de fortes distorsions. En conséquence, les prix de l'énergie ne sont pas moins élevés qu'en Suisse, mais souvent sensiblement plus élevés, notamment en Allemagne.

La Suisse doit donc trouver d'urgence une solution lui permettant de produire elle-même nettement plus de courant. Aujourd'hui, nous injectons des sommes importantes dans le réseau, finançons des centaines de milliers de petites centrales sur les toits, renchérissons la distribution de l'énergie électrique et rêvons de solutions de stockage bon marché pour l'hiver au lieu de développer les centrales hydroélectriques et les énergies en ruban durables. Si la Suisse parvient à garantir, en temps voulu, son approvisionnement énergétique, elle aura d'autant plus de cartes en main lors des futures négociations avec l'UE.

5. Une excellente formation doit avoir son prix – des frais d'inscription peu élevés pour les personnes originaires de l'UE entraînent une perte de qualité.

Forte de ses excellentes hautes écoles et de sa capacité d'innovation, la Suisse est déjà une destination attrayante pour les étudiants étrangers. Les accords-cadres prévoient désormais que les frais d'inscription des universités et des

établissements de formation suisses soient abaissés au niveau des frais applicables aux étudiants locaux pour les étudiants originaires de l'UE.

Compte tenu de la qualité élevée de la formation, cela augmenterait encore l'attractivité des universités suisses pour les étudiants originaires de l'UE, surchargerait les hautes écoles sur le plan du personnel et affaiblirait leur capacité d'innovation. De manière générale, l'infrastructure devrait être développée pour faire face à l'afflux d'étudiants. Cela ne peut pas être dans l'intérêt de la Suisse et des étudiants locaux. La Suisse risquerait de perdre un important atout: ses deux EPF sont les deux meilleures universités d'Europe continentale.

6. En Suisse, c'est le droit démocratiquement légitimé qui fait foi, et non l'opinion de juges européens.

L'UE impose le droit des juges; cela n'est pas compatible avec le système suisse. Nous n'avons pas de tribunal constitutionnel. Pourquoi quelques personnes de la Cour de justice européenne (CJUE) seraient-elles mieux à même de juger que les électeurs suisses? De nombreuses études scientifiques mettent clairement une chose en évidence: la prise de décision démocratique est nettement supérieure sur le plan qualitatif à la jurisprudence rendue par un petit nombre de personnes et de politiciens étrangers à la pratique.

Les accords-cadres n'apportent en aucun cas une plus grande sécurité juridique. Bien au contraire, la vague bureaucratique attendue des lois et règlements européens conduira à une insécurité juridique croissante. Cela apparaît, par exemple, clairement dans l'accord sur le transport aérien conclu avec l'UE, dont la reprise du droit via une procédure d'intégration est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002.

7. Le corset étroit de l'UE ne protège pas des petites piques.

Les accords-cadres avec l'UE ne permettraient plus à la Suisse de fixer elle-même ses règles du jeu. En effet, le principe européen du «level playing field» exige des conditions de concurrence équitables. Cela permet de faire passer presque tout: des hausses de TVA, des hausses de cotisations sociales sur les salaires, des baisses d'allocations pour les chômeurs. En parallèle, l'UE pourrait poursuivre sa politique des petites piques si la Suisse sort du rang, comme le confirme Alexandre Fasel, Secrétaire d'État du DFAE.

L'UE a déjà fait preuve de créativité pour mettre la Suisse sous pression: ainsi, elle a exclu d'Horizon Europe alors que d'autres pays tiers comme la Tunisie, l'Arménie et la Géorgie participent à ce programme de recherche. La Turquie, qui est à l'origine d'une grande partie des réfugiés dans l'UE, participe également au programme Horizon depuis des années. L'exclusion de la Suisse est un affront qui doit être dénoncé comme tel.

8. Le consentement s'achète, un marché du travail attractif pour tous se construit.

Les syndicats se font rémunérer pour approuver les accords-cadres et la surveillance des mesures d'accompagnement avec l'UE. Ils n'approuveront l'«accord-cadre 2.0» que s'ils obtiennent, en contrepartie, une extension de l'obligation de CCT à l'échelle suisse et une protection contre le licenciement pour les représentants des employés.

Les accords dont les conditions ont été négociées entre les syndicats et les organisations patronales renforcent la machine à subventionner les syndicats et les organisations patronales à hauteur de dizaines de millions de francs suisses par an. Le marché du travail suisse, devenant plus bureaucratique et perdant sa flexibilité, reste sur le carreau. Les conséquences de ces accords sont visibles en France, en Italie et dans d'autres pays de l'UE: les entreprises n'embauchent plus de travailleurs inexpérimentés, car elles ne peuvent pratiquement plus licencier, même les «réfractaires».

9. Il faut s'engager pour l'innovation en Suisse, pas pour une plus grande cohésion au sein de l'UE.

Si la Suisse souhaite continuer à jouer dans la cour des grands de l'économie mondiale, elle doit améliorer l'environnement des entreprises, promouvoir la recherche et la formation et conclure de nouveaux accords de libre-échange. De nombreux partisans des accords-cadres auraient les moyens de participer activement à la résolution des problèmes de la Suisse. Mais pour de nombreux protagonistes, il est plus confortable d'importer les règles des instances supérieures de Bruxelles et de Strasbourg, même si celles-ci ne connaissent guère les conditions sur place et que le prix à payer est élevé: on estime à 350 millions d'euros par an les contributions à la cohésion versées aux États de l'UE et à environ 1,5 milliard de francs les contributions aux programmes européens.

10. À quoi serviront demain les accords-cadres avec l'UE si la Suisse les interprète déjà différemment aujourd'hui? La démocratie vit du débat.

La démocratie directe se nourrit d'un échange de points de vue ouvert. Dans le cas des accords-cadres avec l'UE, cette base fait largement défaut. Si l'on compare la communication de la Confédération avec celle de l'UE, on constate des différences au niveau des contenus clés de l'accord. Ainsi, la Suisse parle d'un «modèle à deux piliers» alors que l'UE ne connaît nullement ce dernier.

En cas de litige, selon les dires du Conseil fédéral, c'est le tribunal arbitral qui tranche. Dans la version de l'UE, la CJUE est l'organe qui fait foi dans les faits. L'UE défend également un point de vue différent de celui de la Suisse en ce qui concerne la clause de sauvegarde contre l'immigration excessive: d'après l'UE, la Suisse ne peut invoquer cette clause de sauvegarde de manière autonome. En cas de désaccord, le tribunal arbitral devrait trancher. Un accord dans lequel les parties interprètent tant de formulations de manière opposée dès le premier jour n'est pas prêt à être signé.

11. Les études flatteuses telles que celles du Conseil fédéral coûtent cher, mais ne valent pas grand-chose.

Le Conseil fédéral, les associations et les partis politiques veulent nous faire croire, à travers différentes études sur mandat, que le PIB de la Suisse pourrait baisser sans les accords-cadres. La bonne nouvelle: quiconque lit attentivement l'étude d'Ecoplan dans les documents de consultation constate que la prospérité par habitant reste pratiquement inchangée, même sans accords-cadres.

Toutes ces études reposent sur des hypothèses erronées.

Premièrement, elles partent du principe que l'immigration en provenance de l'UE diminuerait en l'absence des accords-cadres. La population serait donc moins importante qu'en présence de la libre circulation actuelle. Moins de personnes et moins de frontaliers dans un pays vont automatiquement de pair avec une réduction du PIB. Dans le même temps, les études occultent les aspects négatifs de la directive sur la citoyenneté. Or, celle-ci devrait entraîner des coûts supplémentaires considérables pour les institutions sociales. En outre, les études ne tiennent pas compte du fait que l'économie peut continuer à faire appel à des spécialistes et à des frontaliers en fonction de ses besoins.

Deuxièmement, sans l'ARM, il n'est pas nécessaire d'obtenir une double homologation pour les produits, comme certains le craignent. Au contraire, la Suisse

peut, tout comme d'autres pays prospères, décider elle-même quelles autorisations étrangères elle souhaite reconnaître. Elle économise ainsi les frais administratifs de Bruxelles qui, en vertu du nouvel ARM, seraient à sa charge.

Les études souvent citées par les partisans ignorent complètement le fait que, sans accords-cadres, la Suisse pourrait bénéficier de meilleures conditions de concurrence et même accroître sa prospérité par habitant à long terme. Cette lacune n'est pas fortuite, mais correspond à la mission. Celle-ci consistait à chiffrer les dommages occasionnés par la suppression des accords bilatéraux existants. Conformément à la mission, les opportunités liées à l'indépendance et les aspects négatifs du nouveau paquet contractuel n'ont pas été pris en compte.

12. Le marché intérieur de l'UE est un mythe.

Pour les politiciens et les représentants d'associations, le néologisme «marché intérieur de l'UE» constitue une sorte de Saint Graal. Comme le montre une étude du Fonds monétaire international (FMI), le marché intérieur de l'UE est toutefois une chimère qui existe surtout dans la tête des fonctionnaires.

Les entrepreneuses et les entrepreneurs chevronnés savent que le succès à l'exportation repose avant tout sur des produits de qualité et non sur des règles étatiques. Or, il est surprenant de constater qu'il est souvent plus facile d'exporter des marchandises vers les États-Unis que de les transférer d'un pays de l'UE vers un autre. Selon le FMI, les pays de l'UE érigent, entre eux, des entraves au commerce correspondant à des tarifs douaniers de 45% pour les marchandises, voire de 110% pour les services. C'est bien plus que tout ce que Donald Trump souhaitait imposer à ses partenaires commerciaux lors du «Liberation day».

«Le marché intérieur n'a jamais été achevé», confirme le professeur d'économie espagnol Luis Garicano, qui enseigne à la London School of Economics and Political Science (LSE). Bon nombre de dispositions nationales sont restées en place – tandis que de nombreux États nationaux ne respectent pas les règles communes. Pour quelle raison la Suisse devrait-elle alors verser à l'avenir quelque 350 millions d'euros par an et renoncer à son indépendance?

Dans l'ensemble l'UE a perdu de son importance économique ces dernières décennies. Actuellement, environ 40% des exportations suisses se font vers l'UE – tendance à la baisse, cependant. Ces dernières années, les États-Unis constituaient le pays d'exportation numéro un pour la Suisse. D'ici 2040, selon les prévisions de l'OCDE, plus de 90% de la croissance du PIB mondial devrait avoir lieu en dehors de l'UE. La Suisse connaît régulièrement un déficit commercial de plusieurs milliards de francs dû à ses activités commerciales avec l'UE.

Comparaison des chiffres clés Suisse-UE

Chiffres clés	Suisse	UE
1. PIB par habitant (USD, corrigé du pouvoir d'achat)	82 914	55 835
2. Dettes de l'État (% du PIB)	38,3	80,8
3. Quote-part de l'État (% du PIB)	32	49
4. Taux d'inflation	0,7%	2,3%
5. Points indice d'innovation	67,5	59,6 (moyenne des 5 pays UE les plus performants)
6. Notation de crédit S&P	AAA	AA
7. Chômage	2,5%	5,9%
8. Chômage des jeunes	2,6%	15,2%
9. Émissions de CO ₂ par habitant	3,7 t	5,6 t
10. Universités dans le top 12 mondial	1	0

Document de référence

Règlement des litiges

La Commission européenne et le Conseil fédéral sont-ils d'accord sur ce qui a été convenu en matière de règlement des litiges, au juste?

En principe, la Suisse doit reprendre toutes les dispositions du droit de l'UE dès lors qu'elles sont pertinentes pour l'un des sept accords sur le marché intérieur conclus avec la Suisse. Si la Suisse s'oppose à une directive, on essaie d'abord de se mettre d'accord au sein d'un comité mixte. En règle générale, ce sont les représentants officiels qui participent aux discussions.

S'ils ne trouvent pas de solution, le tribunal arbitral intervient. Les juges suisses nommés ne sont pas soumis à des directives. Concrètement: les personnes nommées par la Suisse ne sont pas tenues de représenter les intérêts de la Suisse. En outre, le tribunal arbitral ne peut statuer sur le litige à sa seule discrétion. Il doit solliciter une décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour toutes les questions relevant du droit du marché intérieur. Comme il s'agit du droit de l'UE, autrement dit du droit commun des contrats, la CJUE peut faire et fera usage de son monopole d'interprétation. Le tribunal arbitral n'a donc aucun rôle réel ni aucune attribution. Les points de vue du Conseil fédéral et de l'UE divergent toutefois, comme le montre une comparaison entre la fiche d'information suisse officielle «Éléments institutionnels» et le document européen «Questions et réponses» du 20 décembre 2024.

	Fiche d'information suisse	Document de l'UE
Situation de départ	Désaccord ou question d'interprétation du droit européen	Question d'interprétation du droit européen
Rôle de la CJUE	Est consultée pour l'interprétation	Le tribunal arbitral doit interroger la CJUE
Pouvoir de décision	Le tribunal arbitral décide seul	Les décisions de la CJUE sont contraignantes
Instance décisionnaire	Le tribunal arbitral paritaire reste compétent	Le tribunal arbitral doit se conformer à la décision de la CJUE
Conclusion	La Suisse met l'accent sur le droit à la parole	La CJUE décide; perte de souveraineté effective de la Suisse

Cour de justice de l'Union européenne, moteur de l'intégration

En cas de doute, la Cour de justice de l'Union européenne est connue pour trancher en faveur de «plus d'Europe», afin de faire passer les besoins nationaux des différents États membres après ceux de la Commission. Une démarche intervenant souvent sous prétexte de garantir le «level playing fields» et l'«Ever Closer European Union».

Level playing field. Ce concept a pour objectif de garantir des conditions de concurrence équitables au sein du marché intérieur de l'UE. Il s'agit notamment des règles relatives aux aides d'État, aux normes environnementales, au droit du travail et à la transparence fiscale. Dans la pratique, ce discours séduisant sert souvent de prétexte à un «nivellement par le bas» qui élimine la concurrence et détruit la diversité.

Ever Closer European Union. Ce principe des traités de l'UE vise à renforcer la cohésion politique, économique et sociale des pays européens. Ainsi, pour l'UE, les accords-cadres avec la Suisse ne représentent qu'un premier pas vers l'intégration. Qui-conque propose de signer les accords-cadres et d'en faire le bilan plus tard occulte ce principe. L'UE veut un enchevêtrement réglementaire inextricable. C'est ce qui explique semble-t-il l'absence d'une clause de résiliation – à l'exception des contrats énergétiques –, habituellement présente dans les accords de cette envergure.

Origine du tribunal arbitral

Le mécanisme contractuel unilatéral avec tribunal arbitral pour la forme n'a jamais été prévu pour la Suisse. Au contraire, l'UE l'a élaboré pour les États post-soviétiques que sont la Géorgie, l'Ukraine et la Moldavie. Ces derniers ne disposaient pas de systèmes juridiques développés. Le mécanisme de contrat unilatéral n'était également prévu que de manière temporaire puisque ces États souhaitent adhérer à l'UE en tant que membres à part entière. En 2013, le secrétaire d'État Yves Rossier a proposé d'appliquer ce mécanisme à la Suisse. Le Conseil fédéral a omis de corriger cette erreur. Yves Rossier a changé d'avis depuis: l'ex-négociateur en chef avec l'UE défend aujourd'hui l'idée que la Suisse n'a pas besoin d'accords-cadres.

Reprise du droit

En fonction du secteur, la reprise du droit est soumise à la procédure d'intégration ou à la procédure d'équivalence.

Procédure d'intégration. Avec cette méthode, les paragraphes de Bruxelles acquièrent automatiquement force de droit en Suisse. Le Conseil fédéral l'admet: «De manière générale, ces actes juridiques sont directement appliqués par la Suisse, sans être préalablement transposés dans le droit national.» L'UE souhaitait imposer la méthode d'intégration sans exception. Il n'est donc pas étonnant que

cette méthode s'applique à plus de 85% des lois européennes à intégrer – y compris aux sujets politiques les plus sensibles, notamment dans les domaines de la libre circulation des personnes et de l'énergie. L'application pratique reste floue: par exemple, la loi suisse sur l'approvisionnement en électricité et les actes juridiques européens concernant l'énergie vont-ils coexister?

Procédure d'équivalence. Avec cette réglementation, la Suisse doit garantir par une ordonnance ou une loi que sa législation est conforme à celle de l'UE. La mise en œuvre des nouvelles instructions de Bruxelles est largement laissée à sa discrétion. Au bout du compte, une réglementation équivalente doit être mise en place. Cependant, depuis les années 1990, l'UE réclame en général la procédure d'intégration.

Un pouvoir judiciaire européenisé

Dans le cadre de la méthode d'intégration, en particulier, les tribunaux suisses n'auront d'autre choix que de s'en tenir à l'interprétation de la Cour de justice de l'Union européenne. Si, à titre d'exemple, deux Valaisans sont impliqués dans un litige concernant la détermination du volume de remplissage des bouteilles de Côtes du Rhône, le tribunal de district de Monthey devra non seulement se familiariser avec le droit européen applicable, mais également s'orienter sur la jurisprudence correspondante de la Cour de justice de l'Union européenne.

Si le droit européen s'applique en Suisse, la Cour de justice de l'Union européenne constitue, tout naturellement, l'instance d'interprétation suprême. Cela va non seulement de pair avec une charge supplémentaire pour les tribunaux locaux, qui doivent se familiariser avec un vaste corpus de droit étranger dans 24 langues officielles, mais lie également ces derniers à la jurisprudence de l'UE. Si les tribunaux suisses n'appliquaient pas régulièrement le droit européen dans le sens de l'UE, cela pourrait être interprété comme un non-respect des accords et, le cas échéant, entraîner des mesures compensatoires. De quoi restreindre la marge de manœuvre invoquée par certains partisans, consistant à appliquer systématiquement le droit européen «avec discernement».

Document de référence

Libre circulation des personnes et directive sur la citoyenneté

Avec les accords-cadres, la Suisse est censée reprendre intégralement la directive sur la citoyenneté européenne. Celle-ci va bien au-delà de la libre circulation des personnes. La Suisse aurait ainsi les mains liées en matière de politique migratoire et sociale. Outre le «stress lié à la densité», elle pourrait faire face à des charges financières conséquentes.

De larges cercles ne cessent de marteler que l'économie suisse profite considérablement de la libre circulation des personnes avec l'UE. Pourtant, un examen attentif de la situation révèle qu'il ne s'agit que d'une idée reçue.

En effet, l'économie suisse s'est redressée de façon spectaculaire cinq ans avant les accords bilatéraux et dix ans avant l'implémentation complète de la libre circulation des personnes. Alors que cette dernière est sacro-sainte aux yeux de l'actuelle association économique faîtière economiesuisse, certains anciens directeurs n'en avaient que faire. En 2000, le taux de chômage en Suisse était encore inférieur à 2% selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT). Aujourd'hui, avec environ 4,5%, il se rapproche de la moyenne européenne d'environ 6%.

Immigration: bien plus élevée que prévu

Au lieu de l'immigration de «tout au plus» 10 000 personnes par an pronostiquée par la Berne fédérale, la Suisse enregistre actuellement une immigration nette de plus de 70 000 personnes. Une situation exigeant davantage de logements et une infrastructure mieux développée – ce qui pèse sur l'environnement. À long terme, ce sont les pouvoirs publics, à savoir les contribuables, qui couvrent les «coûts de remplissage» à la hausse. Depuis la libre circulation complète des personnes (2007), la moyenne annuelle s'élève à 48 000 personnes issues de l'espace européen – ce qui équivaut à la population de la ville de Neuchâtel. Cependant, cette tendance est fortement à la hausse. Avec la directive sur la citoyenneté, ce chiffre pourrait atteindre 100 000 par an – sans compter les personnes immigrées de pays tiers non européens et les requérants d'asile.

L'économie peut se passer de la libre circulation des personnes

Étonnamment, les associations économiques commettent, elles aussi, une grosse erreur de raisonnement. Sans accord-cadre avec l'UE, la Suisse n'aurait pas besoin de résilier la libre circulation des personnes. Mais si l'UE résilie ce traité, cela ne poserait aucun problème à l'économie suisse. La Suisse pourrait continuer à autoriser des frontaliers. Les spécialistes en provenance de l'UE seraient également les bienvenus en Suisse, comme c'est le cas actuellement – hormis un regroupement familial éventuellement plus strict. Le tout pourrait être géré sans développement de l'administration. Les spécialistes des pays tiers, eux aussi, auraient à nouveau de meilleures chances de s'installer en Suisse – comme c'était le cas avant la libre circulation des personnes.

Citoyenneté européenne – une carte blanche pour la Suisse?

La directive sur la citoyenneté remonte au concept de citoyenneté de l'UE introduit en 1992. Elle règle les conditions dans lesquelles les citoyens dits de l'UE peuvent vivre, travailler et voyager – et les protège contre la discrimination. En ce qui concerne les prestations sociales, notamment, la directive sur la citoyenneté dépasse largement le cadre de la libre circulation des personnes.

Avec cette directive, la Suisse ne peut plus gérer sa politique migratoire et sociale de façon autonome. Cela ne concerne pas exclusivement les questions quantitatives d'immigration, mais également les critères qualitatifs tels que le niveau de formation, la capacité d'intégration et la charge des pouvoirs publics. Au final, les questions litigieuses seraient tranchées à titre contraignant par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Risque d'impact sur les assurances sociales

La directive sur la citoyenneté accorderait aux citoyens de l'UE n'exerçant pas d'activité professionnelle des droits étendus au séjour et aux prestations. Selon l'UE, une personne est considérée comme «active» à partir d'un taux d'occupation de douze heures par semaine – même si elle perçoit de l'aide sociale en sus. Étant donné que la directive sur la citoyenneté autorise en outre le regroupement familial jusqu'aux grands-parents des deux côtés, cela pourrait impacter considérablement l'aide sociale, les prestations complémentaires et le système de santé. Il serait ainsi nécessaire d'accroître sensiblement le nombre de fonctionnaires pour éviter les abus.

Pas d'options de résiliation

La reprise de la directive sur la citoyenneté menacerait durablement l'autonomie institutionnelle et la stabilité financière de l'État social suisse. Les risques pèsent sur les avantages économiques potentiels. Voilà pourquoi **autonomiesuisse** recommande de rejeter la reprise de la directive sur la citoyenneté. Une fois l'accord-cadre signé, une sortie ne serait envisageable qu'au prix d'importants chambardements politiques et économiques.

Document de référence

L'accord sur l'électricité attise encore la problématique énergétique

L'accord sur l'électricité avec l'UE ne contribue pas à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Bien au contraire: il renforce la dépendance à l'égard de l'Union, elle-même sujette à des pénuries d'électricité en hiver et dont l'énergie excédentaire provient de sources dont nous ne voulons pas vraiment. L'unique façon de garantir la sécurité d'approvisionnement consiste à accroître notre propre production et à utiliser nos barrages de manière ciblée.

L'accord sur l'électricité ne résout pas la pénurie d'électricité en Suisse pendant les mois d'hiver. Le fait de combler cette lacune par des importations d'électricité en provenance de l'UE revient à une double auto-illusion: premièrement, l'UE souffre elle-même d'une pénurie d'électricité en hiver. Deuxièmement, s'il devait malgré tout rester quelque chose pour la Suisse, ce courant proviendrait de sources d'énergie jugées indésirables: charbon, pétrole et gaz, voire centrales nucléaires.

Deux cas de figure seulement: trop – ou trop peu

En raison de la forte instabilité de l'électricité solaire et éolienne, impossible de garantir la stabilité du réseau en hiver ou en cas de black-out en Allemagne – à moins de disposer d'accumulateurs de secours gigantesques et onéreux. En raison de la part élevée d'énergie renouvelable non régulable, le système d'approvisionnement ne connaît que deux cas de figure: trop ou trop peu d'électricité.

Par conséquent, l'accord sur l'électricité ne nous protège pas d'un effondrement du réseau. Le marché de l'électricité «libéralisé» de l'UE ne répond pas aux attentes de ses défenseurs: les prix dans l'UE ne sont pas inférieurs aux nôtres. Là où les énergies renouvelables prédominent, les prix sont même plus élevés – notamment en Allemagne et en Californie.

Extension du réseau indispensable

La Suisse doit donc surmonter les pénuries d'électricité par sa propre production. Au lieu de cela, nous produisons encore plus d'électricité quand il y en a déjà trop, en été. Au vu des nombreuses microcentrales sur les toits, nous devons fortement développer le réseau. C'est à ce niveau qu'il serait possible d'économiser des milliards et de résoudre, sans surcoût, notre problème en hiver, en augmentant notre propre production. Concrètement, c'est le seul moyen de garantir la sécurité d'approvisionnement.

L'extension du réseau électrique et l'augmentation de la capacité propre constituent une nécessité, avec ou sans accord. Cependant, l'accord complique considérablement l'extension. La Suisse dispose d'un grand nombre de centrales électriques locales appartenant aux cantons et aux communes et fournissant de l'électricité bon marché aux citoyennes et citoyens. Sous l'accord avec l'UE, le financement des centrales par les pouvoirs publics serait considéré comme une aide d'État illicite.

Les barrages en guise d'atouts

Si nous nous fions à un accord sur l'électricité avec l'UE, nous augmentons notre dépendance. Si nous décidons de résoudre le problème fondamental par nos propres moyens, nos barrages deviendront un atout face à l'UE. Grâce à cette réserve disponible d'emblée, la Suisse se trouve en mesure de compenser, à tout moment, les fluctuations des énergies renouvelables – et d'aider les pays limitrophes à surmonter facilement les pénuries.

Document de référence

MRA – des accords dont on peut se passer

L'accord sur la suppression des obstacles techniques au commerce (MRA) est entré en vigueur avec les accords bilatéraux I et s'applique notamment aux dispositifs médicaux. Cependant, l'UE traite la Suisse comme un pays tiers depuis que celle-ci a fait capoter l'accord-cadre institutionnel. Le MRA doit-il être mis à jour? Pas d'un point de vue entrepreneurial. Dans le pire des cas, les traités pourraient entraver l'innovation.

L'accord de 1999 relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (Mutual Recognition Agreement MRA) règle la reconnaissance des organismes d'évaluation de la conformité (organismes d'homologation) et le contenu des autorisations qu'ils délivrent. Il englobe 20 secteurs, dont les jouets, les explosifs à usage civil, les véhicules à moteur et les dispositifs médicaux (Medical Devices, chapitre 4) ainsi que les questions relatives à l'inspection de la fabrication de médicaments (chapitre 15).

À l'origine, il s'agit toujours d'assurer l'équivalence des exigences matérielles pour l'homologation en Suisse avec celles de l'UE. Les ambiguïtés ou incohérences concernant les prescriptions, les procédures et la qualification d'un organisme d'homologation sont clarifiées au sein d'un comité mixte. Si des autorisations existaient déjà avant une éventuelle non-prolongation ou résiliation de l'accord de 1999 par l'UE, il s'agit de «droits acquis» qui demeurent en vigueur.

Qu'apporte le MRA II?

Le nouveau paquet contractuel comprend deux accords en matière de reconnaissance mutuelle: le protocole d'amendement de l'accord de 1999 (MRA I) et un protocole institutionnel (MRA II). Ce dernier règle la reprise des normes de l'UE dans l'accord de 1999 et dans le droit suisse, les contributions financières de la Suisse ainsi que le règlement des litiges, qui pouvaient jusqu'ici être réglés au sein du comité mixte.

Hormis certaines exceptions, le MRA II prévoit que l'UE doit préalablement informer la Suisse en cas de remaniements prévus des normes d'homologation et impliquer, dans les discussions préliminaires, des experts suisses au même titre que des experts des États membres de l'UE. Il s'agit d'une amélioration; cependant,

elle ne s'applique pas à l'«Inspection des bonnes pratiques de fabrication (BPF) des médicaments et certification des lots» (chapitre 15). Par ailleurs, l'importance du comité est relativisée en raison de la nouvelle procédure de règlement des litiges. Si un «mutual agreement» était jusqu'ici nécessaire au sein du comité, un «consensus» suffit aujourd'hui. La version allemande, en revanche, est restée inchangée.

Selon le MRA II, la Suisse s'engage à mettre en œuvre immédiatement les nouvelles prescriptions de l'UE dans les 20 domaines de produits concernés. En vertu du nouveau protocole institutionnel (MRA II), les organismes d'homologation suisses seront ainsi tenus, à terme, de respecter les mêmes directives que les organismes d'homologation européens. Un détour par la Suisse est-il encore nécessaire? Dans un pays de l'UE, l'homologation est souvent moins onéreuse qu'en Suisse.

Une homologation directe dans l'UE est souvent plus avantageuse

En tenant compte des charges administratives et financières élevées ainsi que des concessions politiquement controversées dans de nombreux autres domaines, la conclusion s'impose d'elle-même: les entreprises soucieuses d'exporter leurs produits sur le marché de l'UE et de réaliser ainsi des bénéfices doivent prendre en charge elles-mêmes les coûts d'une homologation directe dans un pays de l'UE, souvent inférieurs de toute manière, et, en l'absence de filiale propre dans l'UE, également les quelques milliers d'euros par an pour un domicile de notification en cas de procédure juridique.

Le nouvel accord prévoit des contributions financières substantielles de la part de la Suisse. Pourquoi la collectivité devrait-elle porter des charges et des coûts élevés alors que les entreprises peuvent atteindre le même objectif sans surcoût (ou, du moins, en occasionnant des frais supplémentaires négligeables)? Les modifications proposées du MRA de 1999 ne génèrent aucun avantage pour l'économie et sont donc superflues.

Très peu d'entreprises concernées

La faible contribution des entreprises concernées par le MRA au produit intérieur brut (PIB) plaide également en faveur du renoncement à amender le contrat et à conclure de nouvelles règles institutionnelles. L'industrie réalise environ 23% du PIB. Bon nombre de PME n'exportent pas ou fonctionnent comme de simples fournisseurs. Elles n'ont pas besoin d'homologation et s'orientent sur les normes

ISO. Les principaux défis, pour elles, sont la monnaie forte et le niveau des prix élevé en Suisse. La contribution au PIB des entreprises auxquelles le MRA pourrait profiter représente donc un faible pourcentage. En outre, la plupart de ces sociétés disposent de filiales dans l'UE, via lesquelles elles peuvent se procurer leurs autorisations. La portée du MRA est surestimée.

Les grands groupes souhaitent-ils renforcer leur pouvoir?

Compte tenu de la façon dont les normes de l'UE sont élaborées, on peut en conclure que les efforts destinés à «améliorer» le MRA n'ont pas pour objectif d'offrir aux entreprises suisses, notamment aux PME, une meilleure position de départ. Les comités normatifs ont une influence majeure sur l'élaboration des règles de l'UE dans les 20 domaines de produits et sont souvent dominés par de grands groupes. Ceux-ci ne sont pas toujours intéressés par une innovation rapide ou disruptive. En vue de protéger leur position sur le marché, il leur arrive de freiner les nouveaux venus et les PME. À titre d'exemple: la nouvelle «Medical Device Regulation» (MDR) de l'UE.

Un corset exigü peut réfréner l'innovation

Une reprise rigide des règles de l'UE par la Suisse pourrait entraver l'innovation, comme le craignent bon nombre d'économistes. Dans des domaines clés comme le génie génétique, l'industrie pharmaceutique, la médecine, l'intelligence artificielle et la haute technologie, l'UE se retrouve de plus en plus à la traîne – d'autres régions du monde dominant. Par rapport à l'UE, elles accordent plus de liberté dans le développement ainsi que dans la première application. Les entreprises qui sont implantées dans ces régions peuvent ainsi profiter d'une longueur d'avance sur la concurrence européenne. L'UE a tendance à perdre du terrain sur ces marchés d'avenir. À noter cependant que la plupart des 20 secteurs réglementés ne comptent pas nécessairement parmi ces marchés. Dans le domaine des dispositifs médicaux, en revanche, cette critique est parfaitement légitime.

Sans oublier que, au sein de l'UE, il existe encore de nombreuses entraves non tarifaires au commerce. Les décisions d'autorisation d'un pays de l'UE ne sont pas systématiquement reconnues dans d'autres. La Suisse n'a pas grand-chose à perdre en cas de résiliation du MRA par l'UE. Au contraire, elle peut décider elle-même quels organismes d'homologation de l'UE elle juge fiables et s'orienter «gratuitement» sur les prescriptions de l'UE pour les homologations nationales. La Suisse pourrait également renoncer, de façon ciblée, à des prescriptions s'avérant discutables au vu des dernières connaissances, sans avoir à emprunter la voie compliquée de concertations avec l'UE.

L'UE se tient-elle aux engagements?

Conclusion: l'économie suisse n'a pas besoin des nouveaux accords MRA. Si l'UE résilie le MRA de 1999, les homologations existantes resteraient reconnues dans l'UE – à condition que l'UE se tienne aux accords. La Suisse peut apporter son soutien aux entreprises innovantes, en particulier aux PME, de manière plus judicieuse et plus ciblée par d'autres moyens.

Document de référence

Sécurité alimentaire – des inspecteurs de l’UE dans les poulaillers suisses?

Bruxelles sait ce qui est bon pour nous: avec les accords-cadres, l’ensemble de la politique en matière de sécurité alimentaire sera désormais concoctée à Bruxelles. Les conséquences s’annoncent fréquemment saugrenues. Les classes de jeunes écoliers ne pourraient plus vendre de tartes sur les marchés. Et des inspecteurs de l’UE pourraient procéder à des contrôles dans les entreprises suisses.⁸

Un exemple qui a fait sourire l’année dernière pourrait bientôt devenir une rude réalité chez nous aussi: depuis près de 50 ans, des paysannes du Schleswig-Holstein confectionnaient des gâteaux pour le marché de Noël. De nouvelles directives européennes ont toutefois sonné le glas de cette tradition. Elles prescrivent ainsi que les gâteaux ne peuvent plus être fabriqués que dans des cuisines certifiées. Les pâtisseries doivent être titulaires d’un certificat de bonne santé et les vendeuses d’une formation en matière d’hygiène. Par ailleurs, chaque recette doit être accompagnée d’une documentation sur les additifs et les allergènes.

Ces dispositions font partie de l’accord sur la sécurité alimentaire. Ce qui peut paraître pertinent de prime abord contribue, dans la pratique, à étouffer même les initiatives privées. La question se pose: quelles seraient les conséquences de telles réglementations pour les nombreuses fêtes de village et scolaires en Suisse, voire pour les magasins fermiers des agricultrices et agriculteurs?

Calibres minimaux pour les pommes

La portée des accords-cadres avec l’UE s’étend des semences à l’élevage, en passant par les magasins fermiers. La Suisse serait tenue de réglementer la production alimentaire, y compris la transformation, la distribution et l’emballage, selon les directives de Bruxelles. Les règles bien intentionnées des fonctionnaires s’apparentent souvent à une farce. L’UE prescrit notamment le diamètre que doivent présenter les pommes et les bananes en vente. Et même les jardiniers doivent documenter leurs étapes de travail pour les géraniums et les tulipes.

⁸ <https://www.nebelspalter.ch/themen/2025/07/rahmenvertraege-und-ihre-folgen-die-eu-will-schweizer-bauern-und-verarbeiter-kontrollieren>

Adieu, les assiettes de charcuterie?

Les règles européennes ont déjà fait leur entrée en Suisse ces dernières années. À présent, c'est une véritable avalanche de lois qui pourrait s'abattre sur l'agriculture, les cantines, les restaurants, la restauration festive, les magasins fermiers et les stands de marché. Constat amer: les plats traditionnels tels que les plateaux de charcuterie et de fromages pourraient également attirer l'attention des autorités de régulation. En effet, l'UE interdit largement les planches en bois destinées au contact alimentaire dans la restauration.

Protection des animaux sous pression

Les décisions du peuple, comme le moratoire sur le génie génétique et les règles sur l'élevage intensif, seraient également contournées. Une initiative portant sur les vaches à cornes serait d'emblée un projet voué à l'échec, puisque les règles seraient importées de Bruxelles. Pour les consommatrices et consommateurs, l'orientation sur la production de masse européenne est synonyme d'un bien-être animal sacrifié et d'un nivellement vers le bas.

À titre d'exemple, toute forme d'élevage en cage est interdite depuis plus de 30 ans pour les poules pondeuses suisses. Dans l'UE, la moitié des poules pondeuses mènent une existence misérable dans des cages. La législation suisse offre également aux animaux une plus grande liberté de mouvement et un accès à l'extérieur, ce qui n'est souvent pas le cas dans l'UE. Pour les nombreuses PME actives dans la production alimentaire et les agriculteurs, la pression serait désastreuse.

Inspecteurs de l'UE à domicile

La mise en œuvre des directives, elle non plus, ne serait pas laissée au hasard par l'UE. L'accord sur les denrées alimentaires prévoit la création d'une autorité de sécurité des aliments sur le territoire suisse. Cette autorité jouit de l'immunité et ses fonctionnaires sont exemptés de l'ensemble des impôts cantonaux, communaux et fédéraux. Le protocole sur les denrées alimentaires prévoit d'accorder à cette autorité toutes les compétences dont elle bénéficie également au sein de l'UE. Elle serait ainsi habilitée, un jour, à effectuer des contrôles dans les fermes suisses ainsi que chez les transformateurs. Peu importe que les étables, les fromageries, les serres et les boucheries produisent pour l'UE – ou non.

Conclusion: la diversité alimentaire et la créativité des producteurs seraient largement compromises en Suisse – au détriment des consommatrices et consommateurs.

Et maintenant?

6 Appels au Conseil fédéral et au Parlement

1. Le Parlement a le devoir d'agir – et la majorité des cantons est requise.

Le paquet législatif prévu place 95 lois existantes et toutes les futures lois européennes «pertinentes pour le marché intérieur» au-dessus de notre Constitution fédérale. Cela compromet le fédéralisme et la démocratie directe. Pour cette seule raison, il serait dans l'intérêt du Parlement de refuser le projet.

Si le Parlement ne peut toutefois pas s'y résoudre, il devrait au moins exiger la majorité des cantons – comme le prévoit l'initiative Boussole. Dans une décision que nous jugeons mauvaise, le Conseil fédéral a certes prétendu que cela n'était pas nécessaire. Pourtant, le ministre des Affaires étrangères en a lui-même exposé le motif: on a souhaité empêcher la majorité des cantons afin d'éviter un résultat de vote gênant.

2. L'administration se développe déjà suffisamment. Nous ne devons pas en faire un souverain factice.

Avec les accords-cadres, la reprise du droit va beaucoup plus loin que ce à quoi l'on pouvait encore s'attendre en décembre 2024. Comment mettre en œuvre le nouveau déluge de réglementations européennes au niveau national? Il semble que le Conseil fédéral n'ait pas encore compris ce que cela signifierait pour nos institutions.

Avec la procédure d'intégration, les nouvelles lois européennes sont directement incluses dans la législation suisse. Si la Suisse ne s'y oppose pas activement au sein du comité mixte, le moindre acte juridique venant de Bruxelles et la moindre décision de la CJUE sont immédiatement applicables en Suisse. Cette procédure de reprise du droit vaut également pour le traité le plus délicat, à savoir la libre circulation des personnes.

En principe, la Suisse s'est engagée à l'avance à toujours reprendre les nouvelles lois européennes. Un refus est uniquement prévu en tant que «soupape de sécurité». Qui prend les décisions à ce sujet dans les comités mixtes? Jusqu'à présent, les fonctionnaires du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), et à titre exceptionnel son chef, assument cette responsabilité. Il faut revoir cette organisation des compétences. Nous ne pouvons pas laisser aux

fonctionnaires le soin de prendre des décisions importantes. Ces dernières doivent être prises par le Conseil fédéral in corpore et le Parlement. Il convient de s'assurer que le comité mixte comprenne le plus tôt possible la portée des changements.

Comme l'a montré l'exemple de l'affaire de la Convention européenne des droits de l'homme et des Aînés pour le climat, peu importe qui la Suisse nomme au «tribunal arbitral». En effet, même le juge nommé par la Suisse a statué contre son propre pays. Si le Parlement souhaitait soumettre les accords-cadres au peuple et aux cantons, il conviendrait de clarifier suffisamment tôt le profil requis pour les représentants de la Suisse au sein du tribunal arbitral, et qui les choisit. Pour **autonomiesuisse**, les choses sont claires: les personnes qui s'expriment en faveur d'une entrée de la Suisse dans l'UE ne peuvent pas représenter la Suisse de façon crédible.

3. La violation des accords n'est pas un projet réaliste.

Que se passerait-il si le Conseil fédéral déposait une demande de limitation temporaire en cas d'immigration excessive en Suisse, et que celle-ci était refusée par le tribunal arbitral? Le Conseil fédéral prétend pouvoir fixer lui-même des limites. Mais il s'agirait alors d'une violation manifeste des accords. Si le Conseil fédéral envisage déjà de rompre ses engagements, il se contredit lui-même lorsqu'il clame que les accords européens garantiraient une sécurité juridique. Nous appelons le Parlement à demander au Conseil fédéral qu'il s'exprime franchement, sans jeter de la poudre aux yeux du peuple.

4. Lorsque le peuple et le Parlement renoncent à leurs droits, de nouveaux droits sont nécessaires.

Selon le Conseil fédéral, les électeurs et électrices suisses peuvent continuer à déposer des initiatives et des référendums, et à voter. Une vision formelle qui n'est guère applicable dans la pratique. En effet, la reprise dynamique du droit bouleverse les votations. Dans la brochure des Explications du Conseil fédéral, ce dernier invitera d'ores et déjà les électeurs et électrices à soutenir l'acte juridique de l'UE en question car il s'agit d'un accord international. En cas de défaite du oui, la Suisse devra accepter des mesures de compensation de l'UE encore inconnues. Les «petites piques» envoyées par l'UE jusqu'à présent n'étaient qu'un avant-goût de ce qui nous attend.

autonomiesuisse attend du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils fassent preuve d'honnêteté sur le plan institutionnel. Étant donné que la Suisse cède une large part de sa souveraineté législative à Bruxelles, cela devrait figurer clairement dans la Constitution fédérale. Par exemple, en le formulant ainsi: «Dans le cadre de la reprise dynamique du droit de l'UE, des règles particulières s'appliquent au Parlement ainsi qu'aux citoyens et citoyennes.» D'autres états en ont déjà fait de même lors de leur entrée dans l'UE.

Tout comme lors de la votation sur l'EEE, le Parlement pourrait introduire des modifications constitutionnelles dans sa décision relative aux accords européens, afin de donner une plus grande légitimité à la majorité des cantons.

Le Conseil fédéral et le Parlement ne sont pas là uniquement pour retirer des droits au peuple, mais aussi pour en garantir de nouveaux. **autonomiesuisse** plaide pour l'introduction d'une initiative cantonale en faveur de l'activation de la clause de sauvegarde contre l'immigration excessive. Une nouvelle initiative populaire devrait également être déposée à ce sujet.

En outre, un référendum facultatif anticipé serait souhaitable dans le cas où la Suisse voudrait approuver une nouvelle loi importante au sein du comité mixte. Ainsi, les aspects importants seraient abordés suffisamment tôt.

Outre le peuple suisse, le Parlement verra lui aussi son influence diminuer considérablement. Le pouvoir bascule vers l'exécutif, donc l'administration. **autonomiesuisse** soutient des mesures pour renforcer le Parlement.

5. La Suisse doit rester ouverte au monde.

Depuis le 7 août, les États-Unis imposent à la Suisse les tarifs douaniers les plus élevés d'Europe, à hauteur de 39%. Malgré ce qu'en disent certains amis de l'UE, ce n'est toutefois pas une raison pour se soumettre à l'UE. Plus la Suisse est attachée à l'UE, moins elle peut se doter de conditions de concurrence avantageuses. Pourtant, de telles conditions gagnent en importance à l'heure des conflits douaniers.

Par principe, la Suisse devrait s'affranchir des grandes puissances et développer son commerce avec toutes les régions du monde. Le fait est toutefois que l'UE a grandement perdu de son pouvoir économique ces dernières années et que la tendance ne va guère s'inverser. Plutôt que de se lamenter, la Suisse devrait améliorer les règles du jeu pour les entreprises nationales.

6. La transparence plutôt que la propagande des autorités.

Le Conseil fédéral est tenu de présenter dans son message l'ensemble des éléments importants nécessaires à la prise de décision par les électeurs et électrices. Cela implique également un exposé détaillé de ce qu'impliquerait un non aux accords proposés. Les faits doivent être clairement distingués des conjectures. Il est inacceptable que le Conseil fédéral présente les accords proposés comme la seule option. Il manque également toute explication concernant la question de savoir qui décide de la composition des représentants suisses au sein du comité mixte et comment fonctionnerait le processus référendaire dans le cadre de la méthode d'intégration. Avec la communication adoptée jusqu'alors, le Conseil fédéral compromet à long terme son capital le plus précieux: la confiance de l'électorat.



Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA

Antwortformular zur Vernehmlassungsvorlage

Paket Stabilisierung und Weiterentwicklung der Beziehungen Schweiz–EU

Diese Stellungnahme wurde eingereicht von:

- ☐ Kanton
- ☐ In der Bundesversammlung vertretene politische Partei
- ☐ Gesamtschweizerischer Dachverband der Gemeinden, Städte und Berggebiete
- ☐ Gesamtschweizerischer Dachverband der Wirtschaft
- ☐ Eidgenössische Gerichte
- ☒ Weitere interessierte Kreise
- ☐ Nicht offiziell angeschriebene Organisationen / Privatpersonen

Absenderin oder Absender:
autonomiesuisse

Datum der Stellungnahme:
02.10.2025

Kontaktperson bei Fragen (Name/Tel./E-Mail):

Dr. Hans-Jörg Bertschi, Co-Präsident **autonomiesuisse**, 079 330 50 72, hjb@bertschi.com

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme bis am 31. Oktober 2025 elektronisch an vernehmlassung.paket-ch-eu@eda.admin.ch. Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre **Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument** zur Verfügung stellen. Vielen Dank.

1. Allgemein: Sind Sie damit einverstanden, die bilateralen Beziehungen zur Europäischen Union (EU) zu stabilisieren und weiterzuentwickeln?

Eine Stabilisierung und Weiterentwicklung der Beziehungen zum Rest der Welt ist willkommen, wenn sie nicht auf Kosten von wichtigeren Werten geht. Auf das vorliegende Vertragspaket trifft dies nicht zu.

Da das Vertragspaket zu erheblichen Kompetenzverschiebungen von Volk und Parlament zu der Exekutive und der Gerichtsbarkeit sowie von Kanton zum Bund sowie von der Schweiz nach Brüssel (EU-Kommission) und Strassburg (EuGH) führen wird, ist die Bundesverfassung entsprechend zu ergänzen, was neben dem Volksmehr auch das **Ständemehr erfordert**.

Das Vertragspaket mit den neuen EU-Verträgen wird von der Wirtschaftsvereinigung autonomiesuisse aus der politischen Mitte (FDP, Die Mitte, parteilos) abgelehnt.

Eine sinnvolle Stabilisierung der Beziehung zur Europäischen Union würde beinhalten, dass die Europäische Union die politische Unabhängigkeit der Schweiz und ihre Werte respektiert. Dazu muss der Union vermittelt werden, dass die Schweiz anders organisiert ist als die Europäische Union. In der EU ist die Regierung der Souverän. In der Schweiz ist es die Bevölkerung. Die prinzipienbasierte schweizerische Rechtsordnung basiert auf Vertrauen in das Urteilsvermögen der Bürgerinnen und Bürger. Die zentralistische europäische Rechtsordnung hingegen ist geprägt von Mikromanagement und Misstrauen gegenüber den eigenen Mitgliedern. Weiter würde das vorliegende Paket die Freiheit der Schweiz, Freihandelsabkommen mit Drittstaaten abzuschliessen, stark einschränken. Handlungsfreiheit und Selbstbestimmung geniessen einen höheren Stellenwert als Stabilität.

Eine sinnvolle Weiterentwicklung der Beziehung mit der Europäischen Union würde beinhalten, den freien Handel auf weitere Sektoren auszuweiten, beispielsweise Finanzdienstleistungen. Auf der politischen Seite ist jedoch jede weitere Abhängigkeit zu vermeiden, zumal sich die Europäische Union in ernsthaften strukturellen Schwierigkeiten befindet und kontinuierlich an internationaler Relevanz verliert.^{1 2} Selbst der französische Präsident spricht davon, dass die EU untergehen könnte, wenn sie ihre Bürokratie nicht in den Griff kriegt.³ Eine Vertiefung der wirtschaftlichen Beziehungen zwischen der Schweiz und der Europäischen Union wäre im Interesse beider Parteien. Doch wenn die Europäische Union die Vertiefung der wirtschaftlichen Beziehungen von der gleichzeitigen Vertiefung der politischen Beziehungen abhängig macht, muss auf beides verzichtet werden.

Schon Benjamin Franklin hat festgestellt: «Those who give up liberty to purchase temporary safety, deserve neither liberty nor safety.»

¹ https://commission.europa.eu/topics/eu-competitiveness/draghi-report_en

² https://commission.europa.eu/document/download/0951a4ff-cd1a-4ea3-bc1d-f603decc1ed9_en

³ <https://www.bloomberg.com/news/articles/2024-10-02/macron-warns-that-eu-needs-radical-change-is-lagging-china-us>

2. Verhandlungen: Wie beurteilen Sie die Abkommen, Protokolle und gemeinsamen Erklärungen, welche die Schweiz mit der Europäischen Union (EU) ausgehandelt hat?

Äusserst negativ. Das soll nicht als Kritik an der Schweizer Delegation verstanden werden. Es wurde – soweit die Einschätzung verschiedener Fachleute zutrifft – das politisch mögliche Maximum herausgeholt.⁴ Das erscheint uns plausibel, denn die EU-Kommission ist aus inneren Gründen nicht fähig, der Schweiz ein sinnvolles Angebot zu machen (dazu mehr in Frage 4).

Die Schweiz verpflichtet sich in den Protokollen, EU-Recht direkt zur Anwendung zu bringen. Unter diesem Abkommen würden künftig in der Schweiz in **zentralen Politikbereichen (Personenfreizügigkeit, Stromversorgungssicherheit, Lebensmittelsicherheit usw.) Rechtsakte gelten, die nicht von National- und Ständerat debattiert und beschlossen wurden, sondern von der Europäischen Kommission und vom Europäischen Parlament**. Das unterhöhlt den repräsentativen Pfeiler unserer Demokratie, nämlich das Prinzip, dass die Bürgerinnen und Bürger die Parlamentarier wählen dürfen, die die geltenden Gesetze schreiben. Die Einbusse an demokratischer Selbstbestimmung betrifft dabei nicht nur die Legislative, sondern indirekt auch die Exekutive und die Judikative. Die Rechtsakte der Europäischen Union sind von einem hohen Detaillierungsgrad geprägt. Während die Gesetze und Verordnungen der Schweiz weniger als eine Million Wörter umfassen, bringen die Direktiven und Verordnungen der EU über 20 Millionen Wörter auf die Waage. Dieser hohe Detaillierungsgrad in der Gesetzgebung schränkt den Ermessensspielraum der hiesigen Behörden und Gerichte ein und bindet deshalb auch die Exekutive und die Judikative der Schweiz stärker an die Politik der EU. Das Paket bedeutet eine Machtverschiebung aller drei Säulen unseres Staates, der Legislative, Exekutive und Judikative, zur Europäischen Union. Dieser Souveränitätsverlust ist ein zu hoher Preis für die Teilnahme an einem kränkelnden Wirtschaftsraum.

Eine wichtige Konsequenz dieses Pakets, nämlich dass EU-Recht künftig auch für Geschäfte in der Schweiz und zwischen Schweizerinnen und Schweizern zur Anwendung kommt, wird oft nicht richtig erkannt oder heruntergespielt, so zum Beispiel auch von Bundesrat Ignazio Cassis im Gespräch mit Dominik Feusi.⁵ Dabei sind die Protokolle und die Erläuterungen des Bundesrats klar: Bei der Integrationsmethode wird EU-Recht direkt in der Schweiz anwendbar und gilt dann auch für lokale Geschäfte ohne Bezug zur Europäischen Union, etwa für den Verkauf von Konfitüre auf einem Bauernmarkt. Das ist die Konsequenz der Teilnahme am Binnenmarkt.

Eine weitere schwerwiegende Folge davon ist, dass dies den Abschluss von Handelsabkommen mit Drittstaaten stark erschwert. Es wird künftig nicht mehr möglich sein, ein klassisches Handelsabkommen mit gegenseitiger Anerkennung der jeweiligen Standards zu schliessen, da wir uns mit dem EU-Vertrag die Freiheit nehmen, Produkte zum Import zuzulassen, die nicht EU-Normen entsprechen. Damit wird es de facto unmöglich, Handelsabkommen mit Drittstaaten abzuschliessen, sofern diese nicht bereits ein äquivalentes Abkommen mit der EU haben.

Generell vermitteln die Protokolle den Eindruck von Geringschätzung gegenüber direktdemokratischen Instrumenten. Abstimmungen und Referenden werden unter «verfassungsmässigen Anforderungen» abgehandelt, deren Erfüllung als lästige Pflicht erscheint. Wenn vorgesehen wird, das zu übernehmende Recht bis zur allfälligen Abstimmung bereits vorläufig anzuwenden, zeugt dies nicht von Respekt gegenüber dem Willen der Volkes. Die Protokolle bringen in solchen Regelungen zum Ausdruck, dass die EU-Kommission nicht den Souverän, sondern sich selbst als höchste Quelle allen Rechts sieht. Dies stellt einen Bruch dar mit dem traditionellen Schweizer Verständnis von Demokratie.

Unser hoher Grad an Selbstbestimmung ist eines unserer Erfolgsgeheimnisse. Wenn wir diesen Vorteil für vermeintliche wirtschaftliche Vorteile preisgeben, droht mittelfristig ein Absinken unseres Wohlstands auf

⁴ nzz.ch/wirtschaft/wir-haben-alles-herausgeholt-was-moeglich-ist-sagt-die-botschafterin-rita-adam-zur-mit-der-eu-ausgehandelten-schutzklausel-ld.1893537

⁵ nebelspalter.ch/themen/2025/09/ignazio-cassis-an-der-direkten-demokratie-aendert-sich-nichts-feusi-federal-ep-173

europäisches Niveau. Der Bundesrat präsentiert keine plausible Strategie, wie die Schweiz trotz Angleichung an das Recht der Nachbarn weiterhin einen im Vergleich zu unseren Nachbarn überdurchschnittlichen Wohlstand erzielen kann. Wir müssen unsere Freiheit bewahren, bessere rechtliche Rahmenbedingungen zu schaffen als Frankreich oder Italien. Wenn wir alles gleich machen wie unsere Nachbarn, gibt es keinen Grund mehr, weshalb wir überdurchschnittlichen Wohlstand haben sollten.

Zu den inhaltlichen Themen gesellen sich **schwerwiegende institutionelle Probleme**. Der Bund spricht von einem «Zwei-Pfeiler-Modell», mit einem Schweizer Pfeiler, der sich selbst überwacht. Zudem garantiere ein paritätisches Schiedsgericht eine faire Streitbeilegung. Diese institutionellen Thesen erachten wir aufgrund der Vernehmlassungsunterlagen als unzutreffend. In Realität überwacht die EU-Kommission die Schweiz direkt oder indirekt. Im Bereich der Lebensmittelsicherheit setzt sie sogar direkt eigene EU-Beamte in der Schweiz ein.

Das Schiedsgericht ist zwar paritätisch zusammengesetzt, rechtlich ist es jedoch an die Auslegung des EU-Rechts und der gemeinsamen Verträge durch den EuGH gebunden. Selbst im neuen Vertrag gewählte Ausnahmen oder Schutzklauseln werden ausschliesslich vom EuGH ausgelegt. Damit ist es möglich, dass diese aufgrund von Entwicklungen der EU-Gesetzgebung, der EuGH-Auslegungspraxis und der Auslegung von Prämissen der gemeinsamen Verträge (z.B. «Level Playing Field») keine Garantien für die Schweiz darstellen, wie es in der Vernehmlassung dargelegt wird. Der EuGH ist kein neutraler Akteur, er schützt die Interessen der EU und deren Zielsetzungen (z.B. «Ever Closer Union»). Die Schweiz riskiert mit den neuen EU-Verträgen, sich faktisch der EU-Kommission und dem EuGH zu unterstellen. Das Schiedsgericht dient als Feigenblatt. Würde es so selbstständig agieren, wie es der Bund in den Unterlagen behauptet, so hätte der EuGH die Möglichkeit, einzugreifen.

Weiter ist es institutionell nicht nachzuvollziehen, warum der Bundesrat das Vertragspaket nicht dem obligatorischen Staatsvertragsreferendum sui generis unterstellt. Das wäre etwa auch mit einer ergänzenden Anpassung der Bundesverfassung ohne Weiteres möglich, in der die Regeln festgelegt werden, die bei der Gesetzgebung mit der dynamischen Übernahme von EU-Recht für das Schweizer Volk und das Parlament in Zukunft abweichend von der heutigen Verfassung und Gesetzen gelten sollen. Zu diesen Regelungen fehlen in der Vernehmlassung verbindliche Aussagen, was im Hinblick auf die Botschaft an das Parlament zu ergänzen ist.

Angesichts der Tragweite des Vertragspakets, der Auswirkungen auf die direkte Demokratie und den Föderalismus sowie der mit dem Paket verbundenen Machtverschiebung vom Schweizer Volk und vom Parlament hin zur Exekutive sowie zur EU-Kommission und zum EuGH erachten wir das Ständemehr als erforderlich. Zusätzlich stellen wir fest, dass die **Verträge durch den Bund und durch die EU-Kommission sehr unterschiedlich beurteilt** werden. Im dem beiliegenden **Positionspapier** zeigen wir mehrere Bereiche auf. Der Eindruck entsteht, dass das Vertragspaket durch den Bund erheblich beschönigt wird.

Das Gesetz schreibt dem Bundesrat die Pflicht zur ausgewogenen Information vor. Diese Pflicht kommt u.E. in den Vernehmlassungs-Kommentaren nicht zum Ausdruck.⁶ Wir erwarten, dass das in der Botschaft an das Parlament korrigiert wird.

Die hohe Teilhabe an politischen Entscheidungen ist Kern des (noch) hohen Vertrauens der Schweizer Bevölkerung in Behörden. Ist das Vertrauen einmal weg, ist es kaum wiederzuerlangen. Nach Fehlleistungen wie bei der viel zu tiefen Prognose zur PFZ-Zuwanderung müsste es den Bundesbehörden ein besonderes Anliegen sein, im EU-Dossier das Vertrauen nicht noch mehr zu strapazieren, ja gar zu erodieren. Zur Vertrauenswahrung gehört (und dazu ist der Bundesrat auch gemäss Art. 34 Bundesverfassung verpflichtet), **Nachteile** klar zu benennen und Varianten darzulegen. Der Bundesrat steht in der Pflicht, in seiner Botschaft alle für den Entscheid der Stimmberechtigten wichtigen Elemente darzulegen. Dazu gehört auch eine vertiefte Darstellung, was nach einem Nein zu den vorgeschlagenen Verträgen zum Tragen kommt. Fakten sind von Mutmassungen klar zu trennen. Es geht nicht an, dass der Bundesrat die vorgeschlagenen Verträge als alternativlos darstellt.

⁶ Siehe auch «Vernehmlassung – Information oder Propaganda?», Stefan Engeler, Südostschweiz, 23.7.2025 suedostschweiz.ch/blogs/berner-politik/information-oder-schon-propaganda

3. Wie beurteilen Sie die inländische Umsetzung?

3.1. Allgemeine Bemerkungen

Der grösste Mangel der inländischen Umsetzung besteht in der **zweifelhaften Rechtsgrundlage der Integrationsmethode**. Artikel 164 der Bundesverfassung legt fest: «Alle wichtigen rechtsetzenden Bestimmungen sind in der Form des Bundesgesetzes zu erlassen.» Entsprechend kommt in den Erläuterungen des Bundesrats der folgende Satz zehn mal vor: «Als wichtig gelten Bestimmungen, die auf der Grundlage von Artikel 164 Absatz 1 BV in der Form eines Bundesgesetzes erlassen werden **müssten**.» Eine Begründung, weshalb Artikel 164 nur angewendet werden **müsste**, aber nicht angewendet werden **muss**, fehlt. Wir spekulieren, dass der Bundesrat sich auf den Standpunkt stellt, dass wichtige Bestimmungen in der Vergangenheit auch schon punktuell über völkerrechtliche Verträge eingeführt worden sind, ohne dass zur Umsetzung ein eigenes Bundesgesetz geschaffen wurde. Neu wird dieses Vorgehen mit der Einführung der Integrationsmethode institutionalisiert. Damit wird der zentrale Verfassungsgrundsatz, dass die Bundesversammlung die Quelle des auf Bundesebene geltenden Rechts ist, ausgehebelt. Die Integrationsmethode etabliert eine neue Rechtsquelle, nämlich den gemischten Ausschuss bzw. die Institutionen der europäischen Union, die die Rechtsakte ausarbeiten, bevor sie zum Ausschuss gelangen. Solange die Integrationsmethode nur auf unwichtige Ausführungsbestimmungen angewendet wird, ist sie mit der heutigen Verfassung vereinbar. Eine Anwendung der Integrationsmethode auf wichtige Bestimmungen hingegen nicht. Ohne ausdrückliche Verfassungsgrundlage wird sich der gemischte Ausschuss regelmässig darauf berufen müssen, dass für eine direkte Anwendung des EU-Rechts die «verfassungsrechtlichen Verpflichtungen» nicht erfüllt sind, da die Verfassung zur Umsetzung die Schaffung eines Bundesgesetzes verlangt, was wiederum dem Geist der Integrationsmethode widerspricht. **Korrekterweise ist daher die innerstaatliche Umsetzung um eine Verfassungsänderung zu ergänzen.**

Im Übrigen stellen wir fest, dass die Qualität der inländischen Rechtsakte deutlich höher ist als die der zur übernehmenden EU-Rechtsakte. Sie sind leichter verständlich und vom Versuch geprägt, sich kurz und bündig auszudrücken. Sie sind im Gegensatz zu den EU-Rechtsakten immer noch näher am prinzipienbasierten Ansatz, der einen der Erfolgsfaktoren der Schweiz darstellt. Die bisherige Möglichkeit, die umständlichen und ausufernden Rechtsakte der EU bei der nationalen Umsetzung in kürzeres und auch eher für Laien verständliches Schweizer Recht zu übersetzen, ist eine Stärke unseres Systems, die es zu bewahren gilt. In den Sektoren, in denen die «Integrationsmethode» gilt, würde das Vertragspaket uns diese Möglichkeit entziehen.

Weiter ist bemerkenswert, dass in dieser Vernehmlassung nach einer Beurteilung der inländischen Umsetzung gefragt wird, aber nicht nach einer Beurteilung der mittels Integrationsmethode zu übernehmenden Rechtsakte der EU. Das ist symptomatisch für die Reduktion der demokratischen Mitwirkungsrechte mit der Integrationsmethode. Die von der EU-Kommission punktuell durchgeführten öffentlichen Befragungen kommen qualitativ nicht an die von der Eidgenossenschaft formell durchgeführten Vernehmlassungen heran. So hat beispielsweise nie eine öffentliche Konsultation der 2012 präsentierten und 2016 verabschiedeten Verordnung (EU) 2016/679 (GDPR) stattgefunden.⁷ Während die Schweiz einen gesetzlich verankerten Vernehmlassungsprozess befolgt,⁸ sieht der ordentliche Rechtsetzungsprozess der EU keine öffentlichen Konsultationen vor.⁹

Wir äussern uns im Folgenden nur punktuell zu den einzelnen Gesetzen, denn das Gesamtpaket wäre auch dann noch abzulehnen, wenn sämtliche von uns angeregten Anpassungen aufgenommen würden.

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/HIS/?uri=CELEX:32016R0679>

⁸ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2005/542/de>

⁹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A12016E294>

Bundesgesetze	Artikel	Vorschlag	Bemerkungen
3.2. Stabilisierungsteil			
3.2.1. Staatliche Beihilfen			
Neues Gesetz			
3.2.1.1. Bundesgesetz über die Überwachung von [staatlichen] Beihilfen (BHÜG)	B Artikel 1	Zusätzlicher Absatz: ⁴ Es findet keine Anwendung auf die Finanzierung von lokalen Elektrizitätswerken durch Gemeinden oder Kantone, sofern die Finanzierung zu marktüblichen Bedingungen erfolgt.	In der Schweiz bestehen zahlreiche Kraftwerke, die der öffentlichen Hand gehören und auch durch diese mit Kapital ausgestattet wurden. Eine marktübliche Finanzierung von lokalen Kraftwerken stärkt den Wettbewerb, indem er einer unerwünschten Monopolbildung entgegenwirkt. Somit ist der angeregte Absatz mit dem Elektrizitätsabkommen vereinbar, welches sich gegen wettbewerbsverzerrende, aber nicht gegen wettbewerbswahrende Beihilfen richtet.
3.2.2. Personenfreizügigkeit: Zuwanderung			
3.2.3. Personenfreizügigkeit: Lohnschutz			
3.2.4. Landverkehr			

3.2.5. Finanzieller Beitrag der Schweiz			
Neues Gesetz			
3.2.5.1. Bundesgesetz über die Beiträge der Schweiz zur Stärkung der Kohäsion in Europa (Kohäsionsbeitragsgesetz, KoBG)	B Artikel 5	Neu: Die Bundesversammlung bewilligt jeweils für mehrere Jahre Verpflichtungskredite zur Finanzierung der Beiträge. Bei Verpflichtungskrediten zur Finanzierung von EU-Beiträgen von über einer Milliarde Franken pro Jahr unterliegt der Bundesbeschluss dem fakultativen Referendum.	Es fehlt das Kostendach bzw. eine Möglichkeit der demokratischen Kontrolle der Kohäsionsbeiträge. Es kann nicht sein, dass betragsmässig unlimitierte Mittel ohne fakultatives Referendum gesprochen werden können.

Bundesgesetze	Artikel	Vorschlag	Bemerkungen
3.3. Weiterentwicklungsteil			
3.3.1. Strom			
3.3.2. Lebensmittelsicherheit			
Gesetzesanpassungen			
3.3.2.1. Tier schutzgesetz (TSchG, SR 455)			
3.3.2.2. Bun desgesetz über Lebensmittel und Gebrauchsgegenst ände (LMG, SR 817.0)	Art. 2 Abs.1 Bst. b, Art. 7, 8, 37, 42, 48	Streichen	Die Regulierung von Hosting-Diensten und Online-Plattformen ist sachfremd und gehört nicht ins Lebensmittelgesetz. Wenn schon, dann sind allfällige Auskunft- und Mitwirkungspflichten von Hosting-Dienstleistern gegenüber Behörden im Fernmeldegesetz, Datenschutzgesetz oder anderen passenderen Gesetzen allgemein zu regeln, anstatt nur punktuell bei Verstössen gegen das Lebensmittelgesetz. Wir bezweifeln aber, dass eine solche allgemeine Regelung mehrheitsfähig oder sinnvoll wäre. Daher gilt es, auch im Einzelnen darauf zu verzichten.

4. Gesamtbeurteilung: Wie beurteilen Sie das Paket Schweiz-EU (Verhandlungsergebnis und dazugehörige inländische Umsetzung)?

Das **Paket** erkaufte die teilweise Teilnahme am EU-Binnenmarkt durch eine unverhältnismässige Preisgabe von politischer Unabhängigkeit. **Es ist daher abzulehnen.**

Es ist bedauerlich, dass die EU-Kommission nicht bereit ist, Hand zu einem sinnvolleren Paket zu bieten, welches Handelsbarrieren ohne weitere politische Integration abbaut. Wirtschaftlich gesehen würden beide Seiten – die Schweiz und die EU – von mehr freiem Handel in mehr Sektoren profitieren. Die EU-Kommission benutzt aber diesen gegenseitigen wirtschaftlichen Nutzen als Pfand, um auf eine tiefere politische Integration hinzuwirken. Die Verknüpfung der politischen und der wirtschaftlichen Integration ist kein Sachzwang, sondern wird von der EU-Kommission aus eigenem Interesse verfolgt. Wie bei vielen Behörden geniesst bei der EU-Kommission die Ausdehnung der eigenen Einflussosphäre eine höhere Priorität als das Wohlergehen der Bürgerinnen und Bürger. Die Daseinsberechtigung der EU-Kommission wird in dem Mass in Zweifel gezogen, wie es möglich ist, auch ohne politische Eingliederung erfolgreich zu sein. Daher ist die EU-Kommission nicht zu weiteren Zugeständnissen fähig, selbst wenn diese in der Sache für beide Parteien sinnvoll sind.

Die beste Strategie der Schweiz besteht darin, ihre Abhängigkeit von der EU weiter zu reduzieren und die weltweiten Beziehungen zu anderen Handelspartnern weiter auszubauen. Die Zeit ist dabei auf unserer Seite. Die internationale Relevanz der Europäischen Union nimmt stetig ab und eine Trendwende ist angesichts der tiefen strukturellen Probleme nicht absehbar.

Im Übrigen verweisen wir auf das **beiliegende Positionspapier, welches einen integralen Bestandteil unserer Stellungnahme bildet.**

autonomiesuisse – une initiative de l'économie suisse

autonomiesuisse est une initiative de grande envergure soutenue par des entrepreneurs suisses et des personnalités de l'économie du centre. Elle s'engage en faveur d'une collaboration économique partenariale avec les pays de l'UE, mais également du monde entier. Son indépendance politique assure à la Suisse d'excellentes conditions cadres au niveau de l'économie et de la société.

autonomiesuisse compte plus de 1000 membres. Rejoignez-nous sur autonomiesuisse.ch/fr/participez pour contribuer à une Suisse ouverte au monde, performante et libre.

Contact

Le comité de direction de la coprésidence d'**autonomiesuisse** se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant les accords-cadres Suisse-UE du point de vue économique et entrepreneurial.

Dr. Hans-Jörg Bertschi
+41 79 330 50 72
hans-joerg.bertschi@bertschi.com

Professeur em. Dr. Giorgio Behr
+41 79 430 44 21
giorgio@behr.ch

Dr. Alexandra Janssen
+41 79 725 95 26
alexandra.janssen@ecofin.ch

Dr. Hans-Peter Zehnder
+41 79 330 58 08
hans-peter.zehnder@zehndergroup.com

Social Media

